

SAISON 2022-2023

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex

5800000.coc@ffhandball.net

01 56 70 74 74

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



CHALLENGE RÉGIONAL DES MOINS DE 13 ANS TIRAGE DES FINALITÉS



DIMANCHE 11 JUIN
À NOISIEL



1/2 FINALES

5875056	PARIS SC	9H30	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	5892002
5891001	MASSY EHB	10H20	PARIS ST-GERMAIN HB	5875071

5893002	HBC GAGNY	13H30	COURBEVOIE HB	5892014
5878002	AS MANTAISE	14H20	USM MALAKOFF	5892019

PLACES 3-4

	PERDANT MATCH 1	11H10	PERDANT MATCH 2	
--	-----------------	-------	-----------------	--

	PERDANT MATCH 1	15H10	PERDANT MATCH 2	
--	-----------------	-------	-----------------	--

FINALE

	VAINQUEUR MATCH 1	12H00	VAINQUEUR MATCH 2	
--	-------------------	-------	-------------------	--

	VAINQUEUR MATCH 1	16H00	VAINQUEUR MATCH 2	
--	-------------------	-------	-------------------	--

tirage effectué le mardi 9 mai lors de la réunion plénière de la commission sportive

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z

RÈGLEMENT DU CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS

ANNÉES DE NAISSANCE : 2010 / 2011 / 2012

LES RÈGLES APPLICABLES SONT :

- ▶ Pas de surclassement
- ▶ 14 joueurs.ses et 2 officiels par équipe (pour l'ensemble du tournoi)
- ▶ taille de ballon : 1
- ▶ 1 temps mort par équipe par période
- ▶ Forme de jeu : 5+1 en première période
6+1 en deuxième période
- ▶ Défense stricte interdite ; si non-respect de cette règle, sanction progressive à l'officiel
- ▶ Changement systématique attaquant / défenseur interdit ; si non-respect de cette règle, sanction progressive à l'officiel
- ▶ Temps de jeu : 2 x 15 minutes
- ▶ Mi-temps de 5 minutes et 10 minutes de pause entre chaque match
- ▶ En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il sera procédé à l'exécution des jets de 7m

Rappel du règlement fédéral sur le déroulement de jets de 7 m (article 3.3.6 du règlement des compétitions)

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94043 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z